HAUTE AUTORITE DE LA COMMUNICATION

REPUBLIQUE GABONAISE Union – Travail - Justice

SECRETARIAT GENERAL

NO 0 0 0 9 1/HAC/SG

Libreville, le 3 1 MARS 2020

Le Secrétaire Général

A

Monsieur le Directeur de la publication Journal « Gabon Media Time »

Libreville

Objet: Convocation pour audition.

Monsieur,

L'institution a été saisie par Madame Karine Cécilia ARISSANI, Secrétaire Exécutif de l'Autorité de Régulation des Transports Ferroviaires, suite à votre publication du mardi 17 mars 2020.

En application du premier alinéa de l'article 36 de l'ordonnance n°00000010/PR/2018 du 23 février 2018 portant création, organisation et fonctionnement de la Haute Autorité de la Communication (HAC), le Collège des membres, réuni en sa séance plénière ordinaire le mercredi 25 mars 2020, a décidé de vous convoquer à nouveau le mercredi 1^{er} avril 2020 à 11 heures, dans la salle de réunion du 5^{ème} étage au siège de la HAC, sis Avenue de la Libération.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

